

**DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**  
**ARRETE**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquièrre  
BP 30109 – 59393  
Watrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Watrelos,

Vu l'Article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions aux Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions aux Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Monsieur LEMAY Guy-Noël** occupe le poste de Conseiller Municipal Délégué et a en charge les Appels d'Offres, les Commissions de Sécurité et des Impôts Directs ;

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** Il est consenti à **Monsieur LEMAY Guy-Noël** la délégation de fonction pour les Appels d'Offres, les Commissions de Sécurité et des Impôts Directs.

**ARTICLE 2 :** Dans le champ de sa délégation, **Monsieur LEMAY Guy-Noël** prendra toutes décisions et signera tout courrier, attestation, bon d'engagement ou autre document à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la Ville.

**ARTICLE 3 :** **Monsieur LEMAY Guy-Noël** assurera la présidence de la Commission Communale de Sécurité et de la Commission Communale des Impôts Directs. A ce titre, il signera tout document afférent à la présidence.

**ARTICLE 4 :** En matière de Sécurité incendie, il pourra notamment signer :

- Les arrêtés d'ouverture d'établissement ou de fermeture
- Les arrêtés d'autorisation de pose d'alarme
- Les procès-verbaux de visite de sécurité
- Les lettres de convocation de la commission communale de sécurité
- Les courriers divers se rapportant à la commission communale de sécurité

**ARTICLE 5 :** **Monsieur LEMAY Guy-Noël** pourra :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'Administration Générale de la Commune,
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux.

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature prévue à l'article 3 pourra être exercée par **Monsieur RICCI Christophe**, Adjoint au Maire chargé de la Sécurité, de la Prévention de la Délinquance et des Gens du voyage.

**ARTICLE 7 :** **Monsieur LEMAY Guy-Noël** est désigné Correspondant Défense. Il sera l'interlocuteur privilégié pour la défense. Il pourra signer tout document à ce titre.

En cas d'absence ou d'empêchement, **Monsieur RICCI Christophe**, Adjoint au Maire chargé de la Sécurité, de la Prévention de la Délinquance et des Gens du voyage pourra le remplacer et signer tout document.

**ARTICLE 8 :** Conformément à l'Article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

**ARTICLE 9 :** Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Fait à Wattrelos, le 3 avril 2026  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 03 AVR. 2026  
Le Maire,



DOMINIQUE BAERT



DOMINIQUE BAERT

**Monsieur LEMAY Guy-Noël**  
Notifié le

**Monsieur RICCI Christophe**  
Notifié le